

NANOBIOTIX annonce le règlement-livraison de son offre globale

Mai 26, 2026 8:59 PM EDT

PARIS and CAMBRIDGE, Mass., 26 mai 2026 (GLOBE NEWSWIRE) -- NANOBIOTIX (Euronext: NANO – NASDAQ: NBTX – « **Nanobiotix** » ou la « **Société** »), une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des patients atteints de cancer ou d'autres maladies, annonce aujourd'hui le règlement-livraison (le « **Règlement-Livraison** ») de son offre globale (l'« **Offre Globale** »), incluant l'exercice intégral anticipé par les banques de l'option (l'« **Option** ») leur permettant de souscrire des actions ordinaires nouvelles supplémentaires sous la forme d' *American Depositary Shares* supplémentaires (les « **ADS Supplémentaires** »).

À la suite de l'exercice intégral de l'Option, le nombre total d'actions ordinaires de la Société (chacune, une « **Action Ordinaire** ») et de bons de souscriptions d'actions pré-financés (*pre-funded warrants*) donnant le droit de souscrire une Action Ordinaire chacun (les « **PFW** ») émis dans le cadre de l'Offre Globale s'élève à 2.218.467 Actions Ordinaires, dont 225.373 Actions Ordinaires sous forme d' *American Depositary Shares* (les « **ADS** ») et 33.805 Actions Ordinaires sous forme d'ADS Supplémentaire, et 345.099 PFW, pour un produit brut total d'environ 100 M\$ (correspondant à environ 86,1 M€), avant déduction des commissions de garantie au titre de l'Offre Globale et des frais estimés liés à l'Offre Globale.

Le prix par Action Ordinaire de 33,60 €, correspondant à un prix de 38,98 \$ par ADS sur la base d'un taux de change de 1 € = 1,16 \$ tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 20 mai 2026, est égal à la moyenne pondérée des cours des Actions Ordinaires sur le marché réglementé Euronext à Paris au cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'Offre Globale (à savoir, le 18 mai, 19 mai et 20 mai 2026), diminué d'une décote de 14,92 %, et a été déterminé par la Société conformément à la 29^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 19 mai 2025. Le prix de souscription de chaque PFW est égal au prix de souscription par Action Ordinaire émise dans le cadre de l'Offre Globale, moins leur valeur nominale égale à 0.03 € par Action Ordinaire.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net perçu dans le cadre de l'Offre Globale, y compris le produit net de la vente des ADS Supplémentaires, comme suit :

- moins de 10% pour soutenir le développement et l'avancement du JNJ-1900 (NBTXR3),
- entre 50 à 60% pour faire avancer le Nanoprimer et ses autres plateformes, et
- entre 30 à 40% pour financer les besoins généraux de la Société.

La Société entend utiliser le produit de l'Offre Globale sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels. La Société ne peut pas prédire avec certitude toutes les utilisations particulières du produit net devant être reçu à l'issue de l'Offre Globale (en ce compris les ADS Supplémentaires), ni les montants que la Société va réellement dépenser selon les proportions indiquées ci-dessus. Les montants et le calendrier des dépenses réelles de la Société et l'étendue du développement clinique peuvent varier de manière significative en fonction de nombreux facteurs, y compris l'avancement des efforts de développement, le statut et les résultats des études précliniques et des essais cliniques en cours ou des essais cliniques que la Société pourrait lancer à l'avenir, ainsi que les collaborations que la Société pourrait conclure avec des tiers pour ses produits candidats et tout besoin de trésorerie imprévu. Par conséquent, la direction de la Société conservera un large pouvoir discrétionnaire sur l'affectation du produit net.

La Société estime que le produit net de l'Offre Global (en ce compris les ADS Supplémentaires), ajouté à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, sera suffisant pour couvrir ses besoins en fonds de roulement jusqu'en 2029, compte tenu du rythme de consommation de trésorerie actuellement prévu par la Société.

Jefferies, TD Cowen et Stifel ont agi en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés pour les besoins de l'Offre Globale.

Jefferies LLC, agissant en qualité d'agent stabilisateur pour son propre compte et pour le compte des autres Banques, a indiqué qu'aucune activité de stabilisation n'avait été menée et que la période de stabilisation est désormais close.

Les ADS de la Société sont admis aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « NBTX » et les Actions Ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le symbole « NANO ».

Les ADS (en ce compris les ADS Supplémentaires) et les Actions Ordinaires émises dans le cadre de l'Offre Globale le sont conformément à un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « Form F-3 » (numéro d'enregistrement 333-285604), qui a été enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission (la « **SEC** ») aux Etats-Unis le 6 mars 2025 et déclaré effectif le 14 mars 2025. L'Offre Globale a été effectuée uniquement au moyen d'un prospectus et d'un supplément au prospectus qui font partie du document d'enregistrement. La version finale du supplément au prospectus décrivant les termes de l'Offre Globale a été enregistrée auprès de la SEC le 22 mai 2026, disponible sur le site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. La version finale du supplément au prospectus (et du prospectus qui y est joint) relatif à l'Offre Globale pourront être obtenus auprès de Jefferies LLC, Att: Equity Prospectus Department, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, ou par téléphone au (877) 821-7388, ou par email à l'adresse suivante Prospectus_Department@Jefferies.com, ou auprès de TD Securities (USA) LLC, c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, ou par email à l'adresse suivante TManualrequest@broadridge.com, ou auprès de Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated, Att: Syndicate, One Montgomery Street, Suite 3700, San Francisco, CA 94104, ou par téléphone au (415) 364-2720 ou par email à l'adresse suivante syndprospectus@stifel.com.

Cette opération n'est pas soumise à l'obligation d'établir un prospectus devant être approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément au règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), ni à l'obligation de déposer auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'annexe IX du Règlement Prospectus.

A propos de NANOBIOTIX

Nanobiotix est une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des millions de patients ; elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La philosophie de l'entreprise est ancrée dans le concept de repousser les limites de ce qui est connu pour élargir les possibilités de la vie humaine.

Constituée en 2003, Nanobiotix a son siège social à Paris, en France et est cotée sur Euronext à Paris depuis 2012 et sur le Nasdaq Global Select Market à New York depuis décembre 2020. La Société détient des filiales dont une notamment à Cambridge, Massachusetts (États-Unis).

Nanobiotix est propriétaire de plus de 25 familles de brevets associés à trois (3) plateformes nanotechnologiques ayant des applications dans 1) l'oncologie ; 2) la biodisponibilité et la biodistribution ; et 3) les troubles du système nerveux central.

Contacts

Nanobiotix

Communications Department

Brandon Owens
VP, Communications
+1 (617) 852-4835
contact@nanobiotix.com

Investor Relations Department

Joanne Choi
VP, Investor Relations (US)
+1 (713) 609-3150

Ricky Bhajun
Director, Investor Relations (EU)

investors@nanobiotix.com

Media Relations

France – **HARDY**
Caroline Hardy
+33 06 70 33 49 50
carolinehardy@outlook.fr

Global – **uncapped Communications**
Becky Lauer
+1 (646) 286-0057
uncappednanobiotix@uncappedcommunications.com

Note spéciale relative aux déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de safe harbor du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995 incluant notamment des déclarations concernant l'Offre Globale proposée par la Société et l'utilisation de produits qui en découlent. Les mots tels que « s'attend », « a l'intention », « peut », « pourrait », « planifie », « potentiel », « devrait » et « sera » ou la négative de ces expressions et des expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles du management de la Société et sur les informations actuellement à sa disposition. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences significatives entre les résultats prospectifs de Nanobiotix, tels que les conditions du marché, y compris le prix de négociation et la volatilité des ADSs et des Actions Ordinaires de Nanobiotix, les déclarations concernant la réalisation, le calendrier et le montant de l'Offre Globale, ainsi que l'utilisation du produit net de l'Offre Globale et les risques liés aux activités et les performances financières de Nanobiotix. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la Société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Nanobiotix en anglais intitulé « Form 20-F » enregistré auprès de la SEC le 31 mars 2026 à la rubrique « Item 3.D. Risk Factors », dans le Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2026 et dans tout autre document déposé par Nanobiotix auprès de la SEC et de l'AMF, qui sont disponibles sur le site web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov/> et sur le site web de l'AMF à l'adresse www.amf.org. Il ne peut être donné aucune assurance quant aux conditions finales de l'Offre Globale. Les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et, sauf si cela est requis par la réglementation applicable, Nanobiotix ne sera pas tenue d'actualiser ces informations prospectives.

Avertissement

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières de la Société, dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans ce document ne peuvent être offertes ou vendues en France qu'en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, tels que définis dans le Règlement Prospectus.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

L'Offre Internationale est réservée en aux « investisseurs qualifiés », tels que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France (chacun, un « **Etat Membre Concerné** »), aucune offre des titres mentionnés dans le présent document n'est faite et ne sera pas faite au public dans cet Etat Membre Concerné, sauf (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre Concerné, ou (iii) dans d'autres circonstances relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; à condition qu'aucune de ces offres ne nécessite la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout Etat Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes (a) en dehors du Royaume-Uni, (b) qui sont des « *qualified investors* » (tel que défini à l'article 15 de la Schedule 1 to the Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024 (le « **Règlement POAT** »)) qui sont des « *professionnels de l'investissement* » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordre** »), (c) qui sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de

l'Ordonnance (ensemble, les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, toute offre de titres décrite dans le présent document sera effectuée en vertu d'une dérogation à l'obligation de publier un prospectus prévue par le Règlement POAT. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se prévaloir de ce document ou de son contenu.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres émis dans le cadre de l'Offre Internationale a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que : (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** »); et (ii) tous les canaux de distribution des titres émis dans le cadre de l'Offre internationale aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les titres (un « **distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les titres émis dans le cadre de l'Offre Internationale (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.

Pièce jointe

- [2026-05-26 -- NBTX -- Closes on Public Offering -- French.pdf](#)